



Qu'elle juridiction à saisir pour une demande de mariage putatif

Par **reversion**, le **04/06/2007** à **21:06**

Bonjour,

Nous ne savons pas à quel avocat faire appel pour un problème de mariage putatif. Aucune trace de divorce du premier mariage n'ayant été retrouvée le second (celui de ma mère) est considéré comme nul selon la loi car (Bigamie). Donc nous souhaiterions savoir de quel droit il s'agit afin de contacter le bon avocat.

Merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **04/06/2007** à **21:27**

Bonjour.

Vous devez faire appel à un avocat spécialiste en droit civil ou droit de la famille.

Cdt.

Par **reversion**, le **04/06/2007** à **22:26**

merci pour votre rapidité.